

quaderni di filologia e lingue romanze

QUADERNI DI FILOLOGIA E LINGUE ROMANZE
Ricerche svolte nell'Università di Macerata

Annuale

Direzione
Giulia Mastrangelo Latini

Comitato Scientifico
Gabriella Almanza Ciotti – Daniela Cingolani – Daniela Fabiani
Thais Fernandez – Marinella Mariani – Giulia Mastrangelo Latini
Luca Pierdominici – Amanda Salvioni – Silvia Vecchi

La rivista effettua referaggio

La Direzione e il Comitato scientifico non sono responsabili delle opinioni e dei giudizi espressi dai singoli collaboratori nei propri articoli. Per proposte di collaborazione e per informazioni, rivolgersi a:

Giulia Mastrangelo Latini
giulialm@libero.it

Luca Pierdominici
luca.pierdominici@unimc.it

Dipartimento di Studi Umanistici
Università degli Studi di Macerata
corso Camillo Benso Conte di Cavour, 2 – 62100 Macerata

QUADERNI DI FILOLOGIA
E LINGUE ROMANZE

Ricerche svolte nell'Università di Macerata

Terza serie

31

2016

Aracne



Aracne editrice

www.aracneeditrice.it
info@aracneeditrice.it

Copyright © MMXVII
Gioacchino Onorati editore S.r.l. – unipersonale

www.gioacchinoonoratieditore.it
info@gioacchinoonoratieditore.it

via Vittorio Veneto, 20
00020 Canterano (RM)
(06) 45551463

ISSN 1971-4858-3 I

ISBN 978-88-255-0306-7

I diritti di traduzione, di memorizzazione elettronica di riproduzione e di adattamento anche parziale, con qualsiasi mezzo, sono riservati per tutti i Paesi.

Non sono assolutamente consentite le fotocopie senza il permesso scritto dell'Editore.

Decreto del Presidente del Consiglio dei Ministri
23 febbraio 2009, n. 31, dall'art. 7, comma 4:

Non sono soggetti ad apposizione del contrassegno né a dichiarazione sostitutiva i supporti allegati ad opere librarie i quali riproducono in tutto o in parte il contenuto delle opere stesse ovvero sono ad esse accessori, quali dizionari, eserciziari, presentazioni dell'opera, purché non commerciabili autonomamente

I edizione: luglio 2017

Indice

- 7 Françoise Fery-Hue
L'An des sept dames : une œuvre tardive de Philippe Bouton
- 31 Fleur Vigneron
Le fruit d'hiver et le faucon en cage: Charles d'Orléans et Jean Régnier, prisonniers de guerre
- 75 Silvia Vecchi
«Il est temps pour nous de devenir...». *Il divino entusiasmo* in *Citadelle* di Antoine de Saint-Exupéry
- 95 Thais A. Fernández
Una rivisitazione nostalgica per il Paese che non c'è
- 111 Marco Cromeni
Esperando la carroza: un *sainete* creolo rioplatense
- 139 Ilva Colasanti
Lidia Jorge e la *cidade silvestre*
- 157 Bruno Capitanucci
Un alpino ricerca la sua Russia
- 191 Patrizia Prati
Written on skin: Boccaccio e Benjamin ragionano «di coloro li cui amori ebbero infelice fine»
- 207 Giulia Latini Mastrangelo
Riferimenti alla religione nel dialetto di Martinsicuro

- 225 Ariela Ornella Pisano
Raymond Unwin e *La pratica della progettazione urbana*
- 249 Luca Pierdominici
Recensione
- 255 Silvia Vecchi
Recensione

Françoise Fery-Hue

L'An des sept dames : une œuvre tardive de Philippe Bouton

L'An des sept dames est un poème anonyme en huitains d'octosyllabes, composé au cours du second semestre de 1503 dans les Pays-Bas bourguignons¹ : se présentant comme l'œuvre d'un *josne gentilhomme amoureux* du Hainaut, il fait allusion à plusieurs événements survenus en 1503, dont la naissance de l'archiduc Ferdinand de Habsbourg le 10 mars 1503, à Alcalá de Henares, et la mort le 24 juillet 1503 de la princesse Louise de Savoie², nièce du roi de France Louis XI. Le poème est organisé suivant les cinquante-deux semaines de l'année, chaque jour de la semaine, illustré par un huitain, étant consacré à une dame : Walbourg le dimanche, Jacquelinette le lundi, Antoinette (ou Toinette) le mardi, Katelinette le mercredi, Jacqueline le jeudi, Margo le vendredi et Gomare le samedi ; chaque huitain est précédé de l'initiale du prénom de la dame concernée (W, I, A, K, I, M, G). *L'An des sept dames* compte ainsi trois cent soixante-quatre huitains³, suivis d'un huitain final en l'honneur de la bienheureuse Louise de Savoie.

L'An des sept dames débute par ce titre :

Cy commence ung petit traitier composé / par ung josne gentil homme amoureux / qui se nomme l'an des sept dames / pour ce qu'il salue sept dames demorant / en une maison, sur chescun jour de la semaine / une, et ce fait il ung an durant checune / cinquante deulx fois autant de semaines / qu'il y a en ung an, pour ce qu'il ne les veoit / point souvent assez a son aise. Et tout ce fist / il pour l'amour de l'une d'elles qu'il aymoit / de bonne et leale amour. Sy prie a Dieu qu'il / luy en doint jouysance en ce monde et pa-/radis en l'autre. Amen.

Son incipit est : « *Chy commence l'an des sept dames / Dont suis navré des corps et d'ames* », son explicit : « *Cy se fine l'an des sept dames / Dont suis navré de corps et d'ames* ».

Le *josne gentilhomme amoureux*, auteur inconnu du poème, fait appel à toutes ses connaissances et à toutes les ressources de son imagination pour chanter ses sept dames. De janvier à décembre, de semaine en semaine, prénoms, planètes, pronostics, noms de provinces et de villes, saints patrons, métiers, animaux familiers, occupations de Carême, passages de l'Évangile, miracles, récits de la Passion et de la Résurrection, passages printaniers, détails de la création du monde, climats, pays, états de l'homme du roi au laboureur, âges de l'homme, métaux, animaux, oiseaux, arbres, fleurs, souverains, vêtements, couleurs, races de chevaux, offices religieux, menus de dîners, cadeaux, menus de soupers, jeux de société, instruments de musique, danses, banquets, langues, traits de caractères des dames, maladies et leurs remèdes, soins à donner aux enfants, conseils moraux, souhaits des dames, vices que les dames doivent éviter, œuvres de miséricorde, confessions du chevalier, prières et adieux faits aux dames se succèdent sans grande logique apparente, à l'exception des huitains de mars et de début avril consacrés à la Passion et à la Résurrection, les mois de mars et d'avril étant fortement tributaires du calendrier liturgique. Cette accumulation de connaissances et le recours fréquent à des expressions à double sens justifient le jugement sévère porté sur le poème en 1745 par Claude-Pierre Goujet dans sa *Bibliothèque française* : « Cette pièce pleine de redites, de pensées extravagantes & entièrement dépourvuë de Goût, est en stances de huit vers chacune. C'est un ridicule assemblage de pensées morales, de réflexions amoureuses, de textes des Evangélistes & de maximes qui sentent l'impiété »⁴.

Rapidement étudié en 1838 par André Henri Constant van Hasselt⁵ qui signale que sa langue présente de nombreux idiotismes flamands, le poème fait l'objet d'une édition moderne en 1867 par les soins de Charles-Louis Ruelens et Auguste Scheler⁶.

Le rhétoricien inconnu, auteur du poème, est 'bourguignon', car il mentionne ses voyages dans les provinces de Flandre, Hainaut, Artois, Brabant et Hollande, et il cite les villes d'Audenarde, Bruxelles, Condé en Hainaut, Gand, La Haye, Lille, Saint-Omer et Ypres ; mais il évoque aussi « Engleterre » le vendredi de la 14^e semaine et le lundi de la 30^e semaine, « la belle terre d'Ytalie » le lundi de la 19^e semaine, « Espagne » le mercredi et le vendredi de cette 19^e semaine, « Ardenne de Saint Martin »⁷ le vendredi de la 22^e semaine, « Castille » le mercredi de la 38^e semaine et « Besanson »

le mercredi de la 51^e semaine⁸. Son univers mental est ainsi celui de la cour de Bourgogne.

Poème complet et se suffisant à lui-même, l'*An des sept dames* est pourtant suivi de courtes pièces en octosyllabes, anonymes et inconnues par ailleurs :

– sous le titre *Rondeaux*, une série de huit triolets⁹ :

*De tous deduys la ou l'on route / Et ou l'on va son filé tendre...
Je croy que bien me passeroye / Aulcunesfoys d'un conninet...
Venus qui est dame d'amer / A mon cœur feru d'amourettes...
Sa beaulté de douceur esprise / Mes cinq sens a du tout espris...
Pour louenges ne pour beaux dis / Pour mal dit de couroux ou d'ire...
Il n'est argent, tresor ne avoir / Que ne donnasse sy l'avoye...
Je veulz estre son prisonnier / Et demourer en sa prison...
Vous qui vendés de la moustarde / Regardez Jan le moustardier...*

– une ballade de trois couplets de 8 vers, suivis d'un envoi de 4 vers¹⁰, mais sans refrain :

*Filles toutes d'un bon accord / Vous accordez sans discorder...
... Cordelettes bien accordantes / Recorderont et je l'accorde.*

– une ballade intitulée *S'ensieut une balade reciproque en .iiii. / fachons alant et reculant du partement / d'Espaigne en retournant les motz*, en trois couplets de 8 vers, suivis de trois envois de 4 vers chacun ; cette ballade¹¹ évoque le retour dans les Pays-Bas bourguignons de l'archiduc Philippe le Beau¹² après son premier voyage en Espagne (1504) :

*Nous alons quant ou alons nous / Vous partirez partiront tous
... Elle a tot yvres sos servy / Elles ne ara ne nul ycy.*

L'*An des sept dames*, suivi de ses compléments lyriques, est conservé à l'état imprimé sous la forme de 96 feuillets organisés en 15 cahiers (A-B8, C-O6, P8), imprimés à 24 lignes – à l'exception des cinq derniers feuillets qui sont à 26 lignes –, sans indication de lieu ni de date d'impression. Cet

ensemble lyrique constitue la première partie d'un recueil imprimé, auquel l'*An des sept dames* donne son nom chez les bibliographes jusqu'en 1765, quand le titre général *Œuvre nouvelle (S'ensieult une œuvre nouvelle contenant pluseurs materes)* finit par s'imposer¹³.

De l'édition imprimée de 1504 à la copie exécutée pour un bibliophile flamand

Ce recueil *Œuvre nouvelle* est imprimé au format in-4° ; sa page de titre donne le détail de son contenu¹⁴ :

S'ensieult une œuvre nouvelle contenant / plusieurs materes, et premiers. / L'an des sept dames. / Rondeaulx et balades d'amours. / La derniere eglogue de Virgile. / Une louenge d'Ytalie de Virgile. / Une oraison de Notre Dame ou est compris / le fondement de la foy christienne. / Une balade reprenant les erreurs des / rethoriciens rimeurs et baladeurs. / La premiere farse de Plaute nommee / Amphitrion laquele comprend la naissance / du fort Hercules, faite en rime. / Et ung sermon que fist frere Olivier / Maillart a Bruges l'an mile et cinq cens. / Et tout en la fin seront mises aulcunes / corrections des faultes des impresseurs / par ordre, car l'acteur ne veult souffrir que / l'on die qu'il aye fait le livre ainsy qu'il est / impressé, chescun dont pora corrigier son / livre s'il luy plaist.

Comptant 216 feuillets non chiffrés, ce recueil porte, à la fin, la marque typographique¹⁵ au château d'Anvers, affublé de l'aigle bicéphale et des armoiries de Maximilien d'Autriche, qui est celle que Thierry Martens avait acquise, avec une partie du matériel de Gheraert Leeu (mort en 1492). La publication a été donc faite dans le second atelier d'Anvers (1502-1512) de Martens et peut être localisée ainsi : [Anvers, Thierry Martens, 1504]. Imprimé dans une gothique d'inspiration française, moins carrée et moins angulaire que la *textura* en vogue dans les Pays-Bas bourguignons, ce recueil est le seul livre en français publié par l'officine martinienne¹⁶. Il est nettement divisé en trois parties :

Nombre de feuillets	Cahiers	Signatures	Œuvres
96 feuillets	15 cahiers	A-B8, C-O6, P8	<i>L'An des sept dames</i> (octosyllabes)
	24 lignes à la page (26 lignes de P4 à P8)		Triolets et ballades (octosyllabes)
108 feuillets	17 cahiers	aa-cc6	Traductions de Virgile (décasyllabes), Oraison à la Vierge (octosyllabes)
	24 lignes à la page	dd-ff8, gg4, hh8, ii4, kk-ll8, mm4, nn6, oo4 pp8, qq4, rr8	Traduction d' <i>Amphitryon</i> (octosyllabes) Corrections de « l'acteur » (prose)
12 feuillets	2 cahiers 25 lignes à la page	aaa8, bbb4	Olivier Maillard, <i>Sermon prononcé à Bruges en 1500</i> (pour le dimanche de la Passion) en prose

Contrairement à la formule du titre *tout en la fin seront mises aulcunes corrections des faultes des impryseurs*, les corrections imprimées dues à un mystérieux « *acteur* », qui occupent trois cahiers complets, sont placées après la traduction française versifiée de l'*Amphitryon* et avant le *Sermon* d'Olivier Maillard¹⁷ : elles portent sur l'ensemble des pièces en vers depuis l'*An des sept dames* jusqu'à l'*Amphitryon*, mais pas sur le *Sermon* en prose ; elles ne concernent donc que les deux premières parties du recueil.

Deux exemplaires de ce recueil imprimé *Œuvre nouvelle* (Anvers, Thierry Martens, 1504) sont connus aujourd'hui. L'un appartient à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris – sous la cote RES OEXV 325[3] – et présente une curieuse particularité : il a été victime, dans l'*An des sept dames*, d'une erreur de manipulation des feuillets, qui a fait introduire au milieu du cahier D le bifeuillet médian du cahier C (signé Ciii), entraînant une nouvelle impression des huit huitains du milieu du cahier C (f. 19r-20v) dans le cahier D (f. 25r-26v), et donc la disparition 'invisible', car sans lacune matérielle, des huit huitains qui devaient occuper le milieu du cahier D : il n'y a pas de bifeuillet signé Diii dans cet exemplaire.

Certainement propriété de Claude Bouton (ca. 1470-1556) dont la devise « *Souvenir tue* » a été tracée à l'encre, dans la marge de queue du f. 216r, cet exemplaire a pu appartenir auparavant à son père Philippe Bouton¹⁸ (1419-1515), seigneur de Corberon (Côte d'Or, arr. Beaune, cant. Seurre), comme en témoigne la note manuscrite « *A Bouton* » associée à la devise sur le même f. 216r, les livres possédés par Claude Bouton portant son nom généralement sous la forme « C. Bouton »¹⁹.

Le volume était en 1565 à Philippe III de Croÿ (1526-1595), duc d'Aarschot : une date, sa devise et son nom : « *1565 / J'y parviendray / CROY* »²⁰ figurent, à l'encre, dans la marge de queue du f. 1r, qui sert de page de titre. Passé dans la bibliothèque de son fils Charles de Croÿ (1560-1612), duc d'Aarschot, le volume fut vendu à Bruxelles en 1614 : le catalogue de vente (*Catalogus universalis seu designatio omnium librorum, qui sub auctione publica bonorum mobilium, quondam Illustrissimi D. Ducis Croy et Arschotani, Bruxellae, 19. Augusti huius Anni 1614 divendi incipientur*, Bruxellae, Ex officina Rutger Velpij & Huberti Antonij Typog. Iur. Anno 1614²¹) le décrit rapidement à la p. 108 : « L'an de 7. Dames & Plusieurs autres matieres ».

Il devint ensuite la propriété de Charles-Maurice Le Tellier (1642-1710), archevêque de Reims²². Il fut légué avec la bibliothèque Le Tellier, en 1710 à la Bibliothèque Sainte-Genève, à Paris. Il disparut à une date inconnue et dans des circonstances mal définies (un vol ? un emprunt ?) pour réapparaître chez le duc de La Vallière (1708-1780), où le libraire Guillaume Debure²³ le décrivit brièvement en 1765, en vue de la vente prévue pour 1767-1768. Mais l'ouvrage ne passa pas en vente, peut-être en raison de sa provenance peu assurée, et il fut restitué à la Bibliothèque Sainte-Genève en juin 1781. Après une nouvelle disparition – certainement un vol –, le livre devint la propriété de la célèbre héroïne de la révolution brabançonne de 1789, la comtesse d'Yve²⁴ (1738-1814) ; la vente après décès de la bibliothèque d'Yve²⁵ eut lieu en 1819 et le volume fut acquis par Jacques Martineau de Soleinne pour 350 francs. Après le décès en 1842 de ce dernier propriétaire privé, le volume²⁶ fit l'objet, en 1844, d'une vente de gré à gré, à la Bibliothèque Sainte-Genève, par les héritiers de Jacques Martineau de Soleinne : évitant les enchères publiques, cette vente permit le rachat pour la même somme²⁷.

L'histoire du second exemplaire est moins mouvementée, mais aussi nettement moins connue. Sa cote actuelle est Bruxelles, Bibliothèque Royale de

Belgique, INC A 1503. Il porte les cotes anciennes « V.6663 » et « II.10250 ». D'une part, « V » désignant le Fonds de la Ville de Bruxelles, acheté par l'État belge en 1842, et « 6663 » le numéro dans ce fonds de la ville, cette cote ancienne concerne tout le début du recueil, en commençant par l'*An des sept dames* et ses compléments lyriques, jusqu'aux corrections imprimées. D'autre part, « II » désigne la 2^e série des volumes imprimés – cette 2^e série regroupant les acquisitions faites entre 1852 et 1909 – et « 10250 » est le numéro d'inventaire dans cette série ; cet inventaire de Bruxelles, dans la 2^e série sous le n° 10250, indique à la date du 4 avril 1860, f. 17 : « S'ensieut ung sermon que fist frère Olivier Maillard l'an 1500 [Th. Martens], vers 1500 (veau brun) in-4 » « Ech[angé] avec le Pr[ince] d'Arenberg », « on l'a relié depuis (1862) à la suite de l'An des VII dames ». Ceci signifie que la Bibliothèque Royale de Bruxelles conservait, avant 1860, un exemplaire incomplet, la fin manquant, et que la famille d'Arenberg possédait un autre exemplaire réduit à cette seule fin ; d'où la réunion des deux éléments pour former un volume complet, le seul volume complet connu en Belgique auparavant étant celui de Martineau de Soleinne – qui est l'actuel exemplaire de la Bibliothèque Sainte-Genève. L'exemplaire 'bruxellois' fut rapidement relié, sans conservation d'éventuelles gardes anciennes, en 1862 par le relieur Josse-Corneille-Eugène Schavye (1822-1905). Contrairement à l'exemplaire 'parisien', celui de Bruxelles ne présente pas d'erreur de signature – donc d'erreur de bifeuillet médian – dans le cahier D de l'*An des sept dames* : il donne ainsi du poème un texte complet, sans doublon, ni manque.

Avant 1842, l'histoire de cet exemplaire 'bruxellois' est inconnue. Cependant, l'existence d'une copie de luxe exécutée en 1515-1517 pour Georges d'Halluin (1473-1536), seigneur d'Halluin et de Comines – passée par héritage chez son arrière-petit-fils Charles de Croÿ (1560-1612), duc d'Aarschot, puis achetée à Bruxelles en 1614²⁸ par Armand de Richelieu, alors évêque de Luçon, et entrée en 1660 à la bibliothèque de la Sorbonne et enfin passée en 1795 à la Bibliothèque nationale où elle porte aujourd'hui la cote Paris, BnF, fr. 24316 –, prouve que d'Halluin possédait un exemplaire du recueil imprimé *Œuvre nouvelle* (Anvers, Thierry Martens, 1504). Ce manuscrit fr. 24316 donne de l'*An des sept dames* un texte correct et complet, et se termine avec la copie de la traduction de l'*Amphitryon* de Plaute²⁹. Son modèle imprimé offrait donc une double caractéristique : d'une part, il ne présentait pas, dans l'*An des sept dames*, l'erreur qui avait fait introduire

au milieu du cahier D le bifeuillet médian du cahier C et il ressemblait en cela à l'exemplaire imprimé 'bruxellois' ; d'autre part, il pouvait s'arrêter après les corrections de « *l'acteur* » et ne pas comprendre le dernier texte en prose, le *Sermon* d'Olivier Maillard, comme l'exemplaire 'bruxellois' avant 1860. L'identification du volume imprimé possédé par d'Halluin, modèle de la copie manuscrite, avec cet exemplaire 'bruxellois' est une hypothèse séduisante : le titre *L'an des sept Dames*, dans le *Catalogue de 1614* (p. 66), pouvait désigner cet imprimé, le titre *L'an des sept Dames Rondeaux*, qui le suit immédiatement, se rapportant au manuscrit fr. 24316.

Georges d'Halluin, humaniste et bibliophile, avait demandé à son copiste d'intégrer dans sa copie du manuscrit fr. 24316 toutes les corrections de « *l'acteur* » et avait contrôlé lui-même, d'après son exemplaire imprimé, l'introduction de ces corrections dans son manuscrit. En outre, il avait apposé tout au long de la copie des corrections de sa main : f. 13r°, 14r°, 30r°, 30v°, 31v°, 48v°, 50r°, 55r°, 59r°, 63r°, 72v°, 77r°, 78v°, 89v°, 116r°, 117v°, 124r°, 128r°, 134r°, 138r°, 138v°, 143r°, 144v°, 145r°, 148r°, 164r° et 177v°, pour rectifier de menues erreurs de son copiste ou apporter ses propres corrections quand elles lui paraissaient nécessaires pour le sens ou pour la métrique. Ce manuscrit fr. 24316 témoigne ainsi d'une lecture particulièrement attentive du recueil imprimé, et cela dès les premières années du xvi^e siècle.

De ces trois témoins actuellement conservés, les éditeurs modernes de *L'an des sept dames*, Charles-Louis Ruelens et Auguste Scheler, n'ont utilisé pour leur édition de 1867 que l'exemplaire imprimé 'bruxellois', qui conservait – heureusement – la totalité du texte : ils ne font aucune allusion à l'exemplaire Martineau de Soleinne, pourtant revenu en 1844 à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ni au manuscrit copié pour Georges d'Halluin (Paris, BnF, fr. 24316)³⁰. Dans leur étude de la langue, ils relèvent nombre d'idiotismes flamands, tout en signalant la volonté de l'auteur de se conformer à la « coutume de parler, au commun langage de la court (sic) de France et de Bourgoigne » et de situer son poème dans les Pays-Bas bourguignons³¹.